

SEANCE DU MARDI 26 AVRIL 2011

OBJET :
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
VOIRIES

L'an deux Mil onze et le mardi 26 avril à 18 heures 15, le Conseil Municipal de Villeneuve-lès-Maguelone s'est assemblé dans la Salle des séances de la Mairie, sous la présidence de Noël SEGURA, Maire.

PRESENTS : M Noël SEGURA, M Patrick POITEVIN, M Pascal FILIPPI, M Pierre SEMAT, Mme Dominique BOURDIER, M Patrick COLAS, M Jean-Paul HUBERMAN, Mme Gisèle GUILLIMIN, , Mme Claudine FERNANDEZ, M Henri ELSSASS, M Denis LLORIA, Mme Patricia JACQUEY, M Yves GIL, Mme Florence DONATIEN-GARNICA, Mme Nathalie COUDENE, Mme Nathalie GARREAU, M Serge DESSEIGNE, Mme Josette BRINGUES, M Yvan BOUISSON, M Abdelhak HARRAGA, M Jean-Paul COUDERT, M Yvan PEREZ.

ABSENT(S) PROC : Mme Danièle MARES (procuration à Yves GIL), Mme Pascale RIVALIERE (procuration à Nathalie COUDENE), M Jean-Marie LEGOUGE (procuration à Noël SEGURA), Mme Corinne VERCIER-DARLET (procuration à Florence DONATIEN-GARNICA).

ABSENT : Mr Henri VALLIER, Mr Bernard DEAU, Mme Milouda AMEUR.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie COUDENE.



Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 16 février 2009, le conseil municipal avait approuvé le tarif d'occupation du domaine public.

Afin de favoriser la production de logements sociaux ou locatifs sur la commune, je vous propose d'exonérer de toute taxe d'occupation du domaine public les entreprises intervenant pour le compte d'opérations de réalisation de logement en PLUS, PLAI ou celles intervenant pour des particuliers bénéficiant d'aides de l'ANAH.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'exonérer de toute taxe d'occupation du domaine public les entreprises intervenant pour le compte d'opérations de réalisation de logement en PLUS, PLAI ou celles intervenant pour des particuliers bénéficiant d'aides de l'ANAH.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FAIT A VILLENEUVE LES MAGUELONE LE 28 AVRIL 2011.

PUBLIE LE 10 JUIN 2011
POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE CERTIFIE CONFORME LE CARACTERE EXECUTOIRE DE LA PRESENTE
DELIBERATION.

Noël SEGURA

